

EDITO

Au revoir Monsieur le Directeur !

Ce n'est un secret pour personne , Monsieur Dubois quitte France 3 pour une retraite bien méritée. Le mystère reste entier quant à la personne qui va lui succéder. La seule chose que l'on sait c'est que ça sera une directrice ! On le saura bien assez tôt. J'espère juste que nous garderons la même qualité d'échanges, de respect que nous avons pu avoir durant ces 4 années. Merci d'être venu remettre de la stabilité au sein de notre antenne. Côté Programmes nous aurions aimé que vous défendiez encore plus la fabrication interne, mais à votre décharge la Covid est passée par là ...Dépêchez-vous de caler votre pot de départ, un moment de convivialité tous ensemble ne sera pas de refus !

Pour votre dernière instance de proximité, vous avez été gâté. Au menu la page « prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ». Tout un programme sur lequel votre contribution a été appréciée.

Je vous souhaite de tout cœur de joyeux moments pour la suite.

Emeline Droxler

Déléguée Syndicale Centrale FO

Titulaire de l'Instance de Proximité de l'antenne Alsace

Points traités lors de l'Instance de Proximité du mois de Septembre 2022



Coordinateur(trice) Gestion
d'Antennes

Coordinateur(trice) Gestionnaire d'antenne - Avenant 19 -

Un nouvel emploi a été créé: il s'intitule «coordinateur(trice) Gestionnaire d'antenne»(groupe 7, forfait jours) . Sa création fait suite à la tenue d'un espace métiers et d'une négociation avec les organisations syndicales .Cela a donné lieu à la signature d'un accord, l'avenant 19 à l'accord collectif de 2013.Comme le prévoit le texte, un entretien aura lieu avec les salariés concernés et la DRH/RRH, Fanny Klipfel et Caroline Laub (responsable de la coordination des productions).Si les activités correspondent aux missions de coordinateur(trice) GA, elles se verront proposer ce poste . Des formations à l'université Linois sont prévues, telles que « déontologie des antennes et « gestion des tensions professionnelles ».

La saga des «RTT E»

Chez certains journalistes le compteur des RTT E a disparu dans monKiosque, sans doute un bug. A surveiller. Pour celles et ceux qui n'auraient plus de RTT, au bout de 7 jours d'activité un repos sera posé. Quant au délai de prévenance, la direction s'était engagée, pour être en règle avec l'accord collectif, de se faire aider par les assistantes (merci à elles !), ce qui est effectif depuis la semaine 35.

ENQUÊTES • DE RÉGION

Nous avons obtenu de la Direction que la liste des thèmes des EDR (Enquête de Région) soit communiquée en amont à l'ensemble de la rédaction.

Rappel consignes de sécurité des boîtiers Aviwest

Suite à de nombreux manquements d'informations sur ce sujet dans certaines antennes du réseau, la CSSCT (commission santé sécurité et conditions de travail) a demandé à la direction du réseau de rappeler les consignes de sécurité sur ces boîtiers de transmission : fiche réflexe et câble de + de 3 m dans les sacs. La nouvelle fiche réflexe envoyée cet été étant incomplète, nous sommes en attente d'une fiche réactualisée. A suivre donc. Quant aux nouveaux boîtiers modèle (DMNG PRO-360) en 5G encore plus puissants sont à ce jour bridés en 4G jusqu'à nouvel ordre.



Bilan Papripact 2021 - Présentation du Document unique d'évaluation des risques (DUER) 2022 suivi de son plan d'actions (Papripact 2022).

Oui ces noms barbares sont impressionnants et pourtant essentiels au bon fonctionnement de toute entreprise ! On vous rappelle en quoi cela consiste.



Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire dans les entreprises (Article L. 4121-3 du Code du travail). L'employeur consigne dans ce document le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité auxquels peuvent être exposés les salariés mais aussi toutes personnes intervenant dans nos locaux.

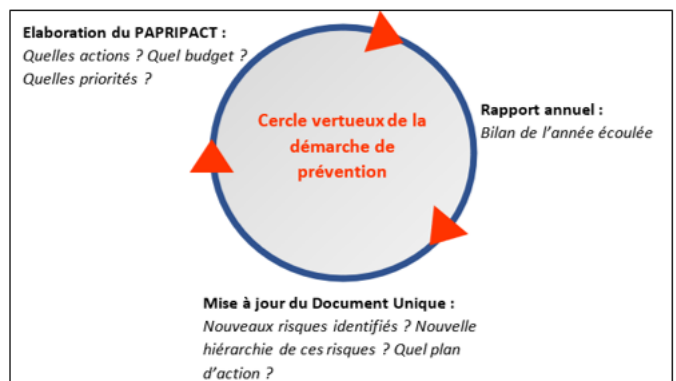
L'évaluation des risques professionnels est de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés. Suite à cette évaluation, un plan d'actions est défini par la direction. C'est ce qu'on appelle le Programme

Annuel de Prévention des Risques (Papripact). En l'écrivant, elle choisit le cap pour assurer la santé et la sécurité de ses salariés au sein de son entreprise.

Il ne suffit pas de l'écrire, il faut suivre les actions et en profiter pour dresser un bilan afin de constater ce qui a été réalisé, de voir ce qu'il faut poursuivre et d'analyser les résultats. Nous avons commencé ce point donc par le bilan Papripact 2021. Les échanges entre vos élus et la direction sont là également pour les suivre, les enrichir et vous tenir informer.

Nous pouvons constater que les actions prévues l'an dernier ont été menées à bien. Elles ont été nombreuses et axées autant sur les conditions de travail que sur la santé.

Bilan très positif. Les principaux axes d'actions ont porté sur le risque lié aux transports, aux risques psycho sociaux, à la santé et aux conditions de travail. Cela se traduit concrètement par le renouvellement des salles de montage, de la campagne vélo et son plan de mobilité, par la mise en



place de la climatisation dans certains bureaux, par l'achat de chaises et bureaux ergonomiques, par des stages gestes et postures, par des réunions de services, par les moyens (masques, tests, plexiglas...) liés à la gestion de la covid, par une salle de relaxation etc... Les actions non réalisées



ou en partie seulement ont été reportées sur le Papripact 2022.

Le DUER 2022 a été mis à jour suite à la constitution de groupes de travail en présence de salariés choisis selon les unités de travail, des managers, un représentant du personnel et le service RH. Nous émettons le souhait de la présence du médecin du travail, ce qui n'a pas pu être possible cette année. Ce travail a été porté par la responsable des moyens généraux et

Animatrice Prévention Sécurité, Nora Hoffstetter.

De ce document découle donc des actions ayant pour objectif la prévention. **Les principales actions retenues pour l'année en cours sont : l'aménagement des locaux de Mulhouse, prêt d'une salle pour activités sportives, remplacement des fenêtres des salles de montage de Strasbourg, des formations pour identifier et gérer les situations complexes, formations sur la prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) .**

De ce plan d'actions on peut juste regretter le manque d'actions préventives en lien avec les risques psycho sociaux. Nous renvoyer sur des fiches réflexes dans l'intranet ou des e-learning à regarder sur nos temps de repos ne sont pas des mesures préventives mais plutôt des pansements ou des modes opératoires une fois le problème déjà présent. Pour rappel, la prévention en santé au travail est renforcée par la nouvelle loi du 3 août 2021 et par le plan santé au travail (PRST 4) dont l'enjeu est d'améliorer durablement la santé au travail de chacun et de prévenir les risques professionnels. La prévention à FTV se résume-t-elle à des fiches ou des liens internet ?

L'équipe pluridisciplinaire de l'AST 67 (Alsace Santé au Travail) a également une mission en termes de prévention en milieu de travail. La direction peut s'appuyer de ses professionnels pour assurer sa mission de santé et sécurité au travail. Voilà une des pistes à creuser !

Bilan 2021 du médecin du Travail

Le docteur Milotoi (AST 67) succède au docteur Uettwiller (partie à la retraite en juin 2021). Elle a pris ses fonctions en début d'année. Entre juillet 2021 et fin 2021, un grand no man's land ...

Difficile donc de faire un bilan sur l'année passée. Le service RH et les assistantes ont remis à jour un tableau pour les visites périodiques afin que chaque salarié soit vu par le médecin du travail comme le prévoit la loi. On constate un retard certain pour ces visites sur l'antenne Alsace. Pour rappel 1 visite au minimum tous les 5 ans et tous les 2 ans pour un salarié reconnu travailleur handicapé. Et bien sûr à tout moment une visite occasionnelle à la demande du salarié ou du service RH peut être organisée. La visite à la demande du salarié peut être confidentielle, et l'avis du médecin ne sera pas donné à l'employeur. Si ce n'est pas confidentiel, le rdv peut être effectué sur temps de travail et l'avis peut servir à mettre en place des actions sur le lieu d'activité. Le nouveau docteur ne peut pas suivre tous les salariés de l'entreprise et est donc assistée par des infirmières.

En 2021, il y a eu 79 visites effectuées dont 8 visites occasionnelles, 11 visites de reprise après maladie (obligatoires après 60 jours d'arrêt maladie), 9 visites d'embauches et 51 visites périodiques. Pas d'analyse possible du nouveau médecin du travail puisqu'elle vient d'arriver.



Les comités locaux des salaires se réuniront mi-octobre dans chaque établissement de france•tv.

Ils vont étudier la bonne résorption (promise par la direction) des disparités salariales, examiner les raisons qui s'opposent aux augmentations au bout de 3 et 4 ans et la bonne application de l'accord collectif en matière d'automatisme à 5 ans.

Les comités locaux des salaires ne pourront étudier que les situations des salariés qui auront formellement donné leur accord dans ce sens, avant le 16 septembre minuit.



Vos représentants FO